

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1982)**

Heft 631

PDF erstellt am: **21.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# 631

# Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 631 25 mars 1982  
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
François Brutsch  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffly

Points de vue:  
J. Cornuz  
Martial Leiter

FEUILLETON

## Taux et intérêts

*Domage, avons-nous entendu dire, que le débat sur le taux hypothécaire soit politisé. Ça veut dire quoi, «politisé»? Les banques passent entre elles des accords de type convention cartellaire, par région. La concurrence est donc éliminée. Puisque la discussion ne surgit pas du jeu de la concurrence, auquel on se réfère par ailleurs, d'où viendra-t-elle? D'interventions politiques, de la pression de l'opinion publique.*

*Bien sûr, quand «on» regrette que le débat soit politisé, on sous-entend que «les autres» flattent l'intérêt de leur clientèle selon la pente la plus facile et que cesse la discussion raisonnable...*

*Argument curieux! Car une des causes de l'assèchement des liquidités bancaires a été la possibilité de placer sur le marché international à des taux quasi usuraires. M. de Weck, nous l'avons déjà relevé dans DP, estimait qu'il était du devoir des banques, dévouées à leur clientèle, d'offrir leurs services pour ces placements extra-nationaux. Dans l'intérêt du client! Là, l'intérêt est donc jugé légitime, l'intérêt de celui qui joue sur le marché financier; et pourquoi dès lors l'intérêt de celui qui tente d'ouvrir les yeux à un locataire ne serait-il pas tout aussi respectable?*

*Mais encore, objectera-t-on, l'investisseur financier s'inscrit dans un jeu où il peut être à la rigueur perdant alors que le contestataire politique se situe hors de ce jeu...*

*Tentative ordinaire des spécialistes de vous enfermer dans leurs cercles de références.*

*La discussion publique a démontré que la règle unique invoquée pour justifier la hausse, la sacro-sainte loi de l'offre et de la demande, était partielle.*

*A été mise en évidence, à cette occasion, la formidable épargne liée à la prévoyance professionnelle, suffisante pour ravitailler le pays.*

*Certes, cette épargne-là, aussi, doit être rétribuée de manière à couvrir correctement les rentes. Pourtant, ce qui importe dans cette perspective n'est pas le profit maximum, mais la garantie de longue durée d'un rendement légèrement supérieur au «taux technique» (en principe: 4%) des caisses.*

*A été invoqué alors (car le débat a fini par se diversifier) l'inflation qui exige l'adaptation des rentes, qui pousse donc au meilleur rendement possible*

SUITE ET FIN AU VERSO

REFRAIN CONNU

### Après la hausse, la baisse

A l'heure actuelle, moins d'un mois après la dernière — et si contestée — augmentation du taux hypothécaire, il apparaît déjà clair que les banques, cantonales et autres, vont faire marche arrière dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain. A cette date, le taux des nouvelles hypothèques sera ramené au taux dès lors unifié de 6%.

Où l'on découvrira que, malgré ses services tant décriés et peut-être grâce à son instinct très sûr, Willy Ritschard avait raison.

Où les locataires d'immeubles neufs se verront sans aucun doute gratifiés d'une circulaire annulant la hausse prévue.

Où les propriétaires d'un logement récent ou en construction pourront un peu respirer — et aller quand même en vacances?